

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud

Conseillers excusés : Clotilde Drin et Mathieu Huvelin

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 16 mai 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Modalités de publicité des actes administratifs à compter du 1^{er} juillet 2022

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique. Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux et communautaires est désormais expressément détaillé. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance.

Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est également supprimé.

Les modalités de tenue du registre des délibérations ont également été modifiées.

En résumé à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Il n'y aura plus de compte-rendu mais uniquement un procès-verbal qui sera adopté à la séance suivante et qui contiendra les délibérations, les rapports au vu desquels elles ont été adoptées et le teneur des discussions. De plus ce procès-verbal devra être signé du Maire et du secrétaire de séance
- Dans un délai d'une semaine après le conseil municipal, la liste des délibérations soumises sera affichée en mairie et en ligne

FINANCES

2. Indemnité de gardiennage 2022 – Eglise

Selon les dispositions de la lettre-circulaire du 4 mai 2022, le plafond indemnitaire annuel applicable pour le gardiennage des églises communales est identique à celui de 2021. Ce plafond est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice mais visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est proposé de verser cette somme au prêtre Patrice BOURSIER.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valident le versement de la somme de 120.97€ au prêtre Patrice BOURSIER.

3. Décision modificative n°1 – Hameau du Petit Lay

Suite à la réception de la facture de solde de voirie définitive du Hameau du Petit Lay, le coût définitif est supérieur de 205.17€ au coût estimé lors de l'élaboration du budget. Il convient donc de modifier le budget comme présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	205,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	205,17 €	0,00 €	0,00 €
D-6522 : Accueil familial	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0,00 €	19 794,83 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	19 794,83 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valident la décision modificative n°1 sur le budget du Hameau du Petit Lay comme présentée ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Clôture du budget – Hameau du Petit Lay

Tous les terrains du lotissement « Hameau du Petit Lay » étant vendus, et l'ensemble des travaux réalisé, il y a lieu de reverser au budget principal de la commune l'excédent constaté afin de procéder à la clôture de ce budget annexe. Cet excédent s'élève à 19 794.83 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le reversement de l'excédent du budget annexe lotissement « Hameau du Petit Lay »
- Décident de régulariser et de solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe,
- Approuvent la clôture du budget annexe « Lotissement Hameau du Petit Lay » au 31 décembre 2022.

5. Point sur budget 2022

Les élus sont informés de la hausse des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation et à la hausse du prix des énergies. Cette hausse n'est pas compensée par une hausse des recettes. Le résultat estimé pour la fin d'année sera donc moindre. Un point sur la consommation des crédits en investissement en milieu d'année est également présenté.

6. Mise à disposition d'un agent technique intercommunal (arrivée de Cathy PAILLOU)

Dans un souci d'une bonne organisation des services, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay permet que son service technique puisse intervenir dans les Communes du territoire. Il s'agit de permettre des interventions ponctuelles notamment en cas d'absence d'un agent technique de la Commune. Ces interventions seront définies en fonction des besoins de la Commune et de la charge de travail du service technique de la Communauté de Communes. La mise à disposition d'un petit ou gros outillage n'est pas prévue dans le cadre de la présente délibération.

Cette intervention du service technique communautaire dans la Commune fait l'objet d'un remboursement par ladite Commune calculé sur la base d'un coût horaire multiplié par le nombre d'heures effectuées par l'agent. Le remboursement sera versé annuellement et le coût horaire est fixé à 25,00 € par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2022. Ce montant pourra être revu en fonction de l'évolution du coût de revient.

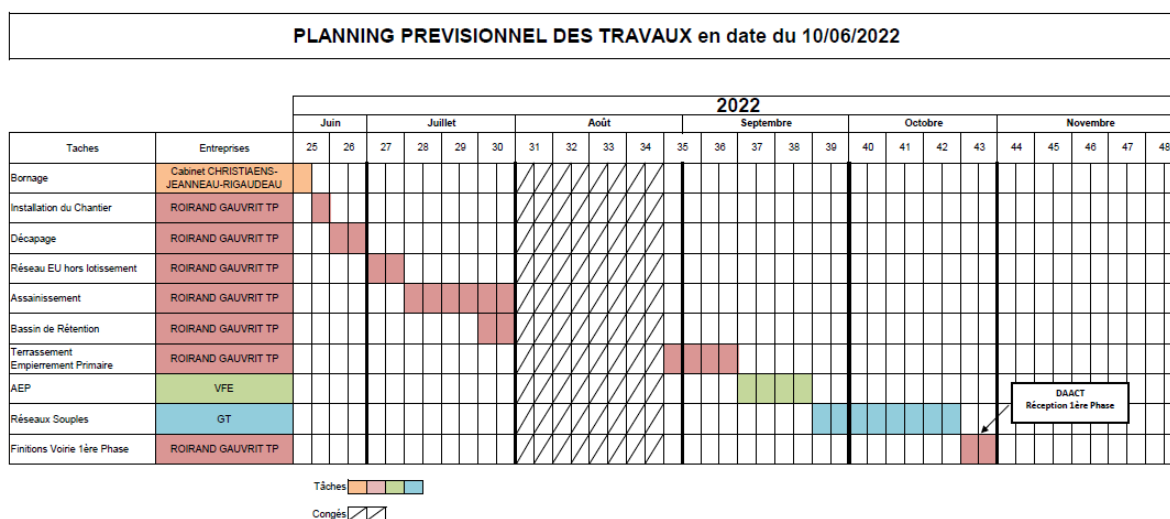
Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valident la mise à disposition d'un agent technique intercommunal au coût de 25€ de l'heure pour des missions ponctuelles
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

URBANISME

7. Rétroplanning Les Petits Jardins

La réunion de lancement de chantier a eu lieu en présence des représentants du SYDEV, de Vendée Eau, du cabinet CHRISTIAENS-JEANNEAU-RIGAUDEAU, de Roirand Gauvrit TP et de la commune. Il a été validé le planning suivant :



La commercialisation des terrains pourra donc s'effectuer à compter de novembre. Les délibérations relatives au prix des parcelles et au règlement du lotissement seront prises lors du prochain conseil municipal.

8. Projet de parc municipal

Suite au déblaiement des végétaux du terrain en face de la mairie, il convient de réfléchir au devenir de ce terrain : parc municipal ou autre. Des devis vont être demandé pour déblayer le béton (Roirand Gauvrit et Alain TP).

9. Coût SYDEV pour remplacement des câbles volés

Suite au vol des câbles des candélabres du Clos des moulins, le coût de remplacement à la charge de la commune s'élève à 5 130€.

10. Panneaux ENS Rives du Petit Lay – Carrière de Boissière

Les services départementaux nous ont présenté la nouvelle charte graphique qui sera apposée au niveau des rives du Petit Lay et plus particulièrement au niveau de la carrière de Boissière. Le panneau explicatif de la carrière va également être remanié.

11. Convention Lycée Nature et gestion différenciée

M. Jean-Noël VINCENT, formateur responsable espaces verts au CFPPA (Lycée Nature) de la Roche sur Yon a rencontré Guy LUMEAU et Clotilde DRIN afin d'aborder les sujets suivants :

- Gestion différenciée : cartographie à réaliser pour les espaces à entretenir pour la fin d'année (espaces verts, liaisons piétonnes, cimetières, chemins, routes, ...). Ensuite un groupe d'élèves du CFPPA travaillerait pour élaborer le plan de gestion différenciée en partenariat avec les élus et les agents techniques
- Proposition de partenariat avec un groupe d'adultes en formation qui viendrait sur la commune pour travailler 6/7 fois par an (tontes, taille, bois, ...) par une convention annuelle éventuellement renouvelable. Il faut juste leur fournir un local avec sanitaires pour qu'ils puissent déjeuner. Il reste à définir si la commune prendra en charge le coût de déplacement.
- Proposition de formations pour les agents (module de 5 jours par exemple)

12. Passage du jury VVF

Le lundi 20 juin, le jury régional Villes et Villages Fleuris est venu en visite sur la commune afin d'évaluer si la commune maintient sa 1^{ère} fleur ou si elle peut prétendre à une 2^{ème}. La réponse interviendra octobre/novembre.

13. Joséphine 2022

L'édition de la Joséphine est reconduite pour 2022 avec un format hybride : la semaine du 1^{er} au 8 octobre dans les communes partenaires et un regroupement le dimanche 9 octobre à la Roche sur Yon comme les premières éditions. La commune de Rochetrejoux participera une nouvelle fois à cette manifestation. Il reste à voir sous quelle forme : circuit de l'année dernière ? circuit plus escarpé pour les courses ? circuit pour les plus jeunes ?

Un groupe de travail alliant les deux commissions « Actions sociales – famille – suivi réglementaire » et « Communication – culture – associations » sera constitué pour organiser la manifestation.

14. Bibliothèque

Paulette GAUDUCHEAU arrête le bénévolat à la bibliothèque à compter du 30 juin après 35 ans de services. Nous la remercions pour son investissement tout au long de ces années.

15. Local Rue du stade

Les associations demandent à quelle date elles pourront disposer d'un espace de stockage dans le local Rue du stade. Il leur est demandé un recensement des mètres cubes dont elles ont besoin et un groupe de travail va être constitué.

Une mise en commun du matériel peut aussi être envisagée afin de répondre au mieux aux besoins des associations.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

16. Point sur divers bâtiments

- Demande de devis pour le nettoyage des toitures des bâtiments communaux (multiservices, périscolaire)
- Peinture Foyer Rural : relancer LAPORTE VINCENDEAU début septembre pour début des travaux en octobre

17. Logements Vendée Habitat – La Géliinière

Vendée Habitat nous demande trois noms de résidence pour les quatre logements de la Géliinière. Il est proposé les noms suivants :

1. Résidence La Géliinière
2. Résidence La Gélilotte
3. Résidence La Comédie

QUESTIONS DIVERSES

- **Pose de buses Rue du Lavoir** : il est proposé de profiter des travaux du lotissement des Petits Jardins sur la rue du Lavoir pour changer les buses sur cette même rue, conformément aux recommandations de la SICAA (bureau d'études EP/EU). Les élus valident ces travaux supplémentaires. Les crédits nécessaires seront pris sur le budget voirie du budget principal. Une demande de devis sera faite.
- **Tags** : retour sur les tags effectués au Rocka'Park et au pré de la kermesse dans la nuit du 25 au 26 juin. Un mot de M. le Maire a été mis sur Facebook.

La séance est levée à 22h20.

Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux.

